



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 23 novembre 2017
Convocation des conseillers :
le 23 novembre 2017

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 8 décembre 2017

Présents : Georges Mischo, Bourgmestre, Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Taina Bofferding, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Jean Tonnar, Mike Hansen, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 16.3. Subside extraordinaire à l'Harmonie Municipale pour le remboursement des frais d'inscription au Conservatoire ; décision

Vu le relevé et les quittances relatives aux frais d'inscription des élèves au conservatoire de musique d'Esch-sur-Alzette et dans l'école de musique de Bascharage pour l'année scolaire 2017/2018;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

accorde à l'unanimité

un subside extraordinaire de 5.500.-€ à l'Harmonie Municipale Esch-sur-Alzette en remboursement des frais d'inscription au conservatoire de musique.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général,

28.12.2017

Bourgmestre